ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 88591

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le programme de développement de l'économie numérique ou très haut débit. Ce programme qui vise à accélérer le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit sur l'ensemble du territoire national et à accompagner le développement des nouveaux usages, services et contenus numériques innovants sera doté d'un budget de 4,5 milliards d'euros. Il le prie de lui indiquer le calendrier prévisionnel de sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Conformément aux recommandations de la commission « Juppé-Rocard », le Gouvernement a décidé d'inclure dans l'emprunt national un volet technologies de l'information et de la communication, doté de 4,5 MdEUR et centré sur de deux priorités : le développement des réseaux à très haut débit (2 MdEUR) ; le soutien aux usages, contenus et services numériques innovants (2,5 MdEUR). S'agissant du développement des réseaux à très haut débit, doté de 2 MdEUR, trois axes de financement sont prévus : 1 MdEUR de prêts pour la couverture des zones moyennement denses ; 750 MEUR de subventions attribuées pour la couverture des zones peu denses ; 250 MEUR pour le soutien de projets complémentaires susceptibles de couvrir les zones les moins denses. L'action de ces investissements d'avenir relative au déploiement des réseaux à très haut débit s'inscrit dans le cadre du programme national très haut débit, présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010 et dont le but est d'aboutir à une couverture de 70 % de foyers en 2020 et de 100 % en 2025, objectifs fixés par le Président de la République lors des assises de la ruralité en février 2010. Le programme national très haut débit a été présenté le 14 juin 2010. La phase de lancement du programme national a été engagée le 4 août 2010 avec : le lancement d'un appel à projets pilotes, destiné à expérimenter le déploiement du très haut débit en dehors des zones très denses ; environ cinq projets devraient être retenus parmi les dossiers de candidatures remis le 19 octobre 2010 ; le lancement d'un appel à manifestations d'intentions d'investissement afin de recenser les projets de déploiement pour les cinq années à venir, ouvert jusqu'au 31 janvier 2011. En parallèle de l'appel à manifestations d'intentions, une consultation publique sur les modalités de couverture des zones les moins denses a été lancée au mois d'octobre 2010, jusqu'à fin novembre 2010. Cette consultation a pour objectif de préciser les modalités d'intervention publique permettant d'atteindre au mieux l'objectif d'une couverture complète du territoire par un haut débit de qualité, y compris dans les zones où le déploiement de réseaux à très haut débit filaires n'est pas envisageable à horizon proche, tout en préparant le déploiement du THD filaire à terme. Ces travaux préparatoires doivent permettre l'ouverture, au premier semestre 2011, de trois « guichets » : guichet A : financement en « investisseur avisé » de projets d'opérateurs ; guichet B : subvention de projets de collectivités territoriales cohérents avec les déploiements des opérateurs ; guichet C : financement de projets complémentaires contribuant à la couverture des zones les moins denses.

Données clés

Auteur : M. Jean Grenet

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE88591

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88591
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Prospective et économie numérique
Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9898
Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12986